



Situation de surendettement

Par Visiteur

Ma question,

Après une situation extrêmement difficile, je n'ai pas payé un crédit de la société Solendi, (relative au 1 % patronal) un organisme m'a avancé la caution d'un appartement et s'est porté garant pour moi, j'ai fait un dossier de surendettement mais ce créancier là je ne l'ai pas mis dedans.....

Donc la dette date de 2003, j'ai pas mal déménagé depuis cette date, et les autres créanciers m'ont tous retrouvés ce qui est normal, je règle petit à petit et j'avance doucement.

Ce créancier là, ne m'a relancé qu'une fois en 2003 puis plus rien, aujourd'hui ils me convoquent au tribunal d'instance pour demander une saisie sur salaire, ma question est : Y a-t-il la prescription puisqu'ils n'ont rien fait depuis 2003 sachant qu'il ne figurait pas dans le dossier bdf?

Je sais que la prescription existe, j'aimerais si possible m'en servir, merci beaucoup

Je suis à votre disposition pour le paiement de dix euros.

M Besançon

Par Visiteur

Bonjour.

La prescription est de 30 ans dans votre affaire, donc, vous devez payer.

Par Visiteur

Merci, mais ils veulent faire une saisie sur salaire, le tribunal est en septembre, prendront-ils en compte les revenus 2006 ?

Par Visiteur

Bonjour.

Le tribunal prendra en compte votre situation actuelle par le biais du contrat de travail que vous avez avec votre employeur.

Sachez que vous bénéficiez d'une somme minimale insaisissable à peu près égale au RMI.